



12 octobre 2023

(23-6856)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE  
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

JAPON: LOI SUR LES BREVETS (LOI N° 121 DE 1959)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>JAPON</b>
--------------------------------------------------	--------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi sur les brevets (Loi n° 121 de 1959)
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/JPN/23_12961_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/JPN/23_12961_00_e.pdf</a> <a href="https://ip-documents.info/2023/IP/JPN/23_12961_00_x.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/JPN/23_12961_00_x.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/JPN/P/23</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
<p>1. La Loi révisée vise à autoriser des restrictions concernant l'accès aux documents présentés dans le cadre de procédures d'adjudication lorsqu'ils contiennent des secrets commerciaux.</p> <p>2. La Loi révisée a pour objet de réexaminer le système de distribution, de sorte que les documents (comme les décisions des examinateurs) ne pouvant être envoyés par courrier aux résidents étrangers soient réputés communiqués lorsqu'ils sont publiés.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais, japonais
<b>Entrée en vigueur</b>	3 juillet 2023
<b>Autre date</b>	Adoption: 14 juin 2023

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	24 août 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	International Policy Division Japan Patent Office  3-4-3 Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo 100-8915 Japon  Téléphone: +81-3-3581-1101 Fax: +81-3-3581-0762

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.